

Le 21 mars 2017

[Traduction]

Parc provincial de la plage Parlee

M. Higgs : Le premier ministre a défendu à maintes reprises le ministre de la Santé. Il a dit que les préoccupations au sujet de la plage Parlee étaient sans fondement. Il a dit qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Seulement quelques semaines plus tard, le commissaire a dit qu'il y avait l'apparence d'un conflit d'intérêts. Des détails sont nécessaires. Le premier ministre a évité de répondre à la question. Qu'est-ce qui a changé entre la période où le premier ministre défendait fermement le ministre et le moment où le commissaire a déclaré que le ministre s'était récusé? Merci.

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, j'aimerais simplement dire aux gens du Nouveau-Brunswick qui écoutent les débats et aux médias eux-mêmes que, la prochaine fois qu'ils entendront le chef de l'opposition parler de la façon dont il fera les choses différemment, ils devraient revenir en arrière et écouter les déclarations qui émanent de l'opposition aujourd'hui. Des défis de taille se présentent à nous dans notre province, et de nombreuses possibilités importantes s'offrent à nous. Nous devons sans faute continuer de nous concentrer sur la croissance de notre économie, les investissements en éducation et l'amélioration des soins de santé.

Si le chef de l'opposition veut faire semblant de ne pas avoir entendu la réponse que j'ai donnée à de multiples reprises au cours des dernières semaines, je la donnerai de nouveau. Ce qui a changé, c'est que le commissaire aux conflits d'intérêts a été informé que nous avons appris récemment que le comité directeur pourrait recommander une période d'interruption de l'aménagement dans la région de la plage Parlee. En raison de la recommandation possible, le ministre de la Santé a consulté de nouveau le commissaire. Ce dernier était d'avis qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts, mais qu'il pouvait y en avoir l'apparence ; le ministre de la Santé s'est donc récusé.

M. Higgs : À titre de précision, permettez-moi de formuler la question un peu différemment. Quel conflit d'intérêts le commissaire a-t-il perçu que le premier ministre n'a pas pu percevoir pendant plus d'un an? Merci.

L'hon. M. Gallant : D'abord, j'invite le chef de l'opposition à adresser au commissaire les questions concernant les constatations ou conseils de ce dernier. Ce que je peux dire au chef de l'opposition, c'est ce que le ministre de la Santé et le gouvernement actuel se sont fait dire pendant les consultations et discussions à propos du dossier de la plage Parlee. Pendant tout le cheminement du dossier, le ministre de la Santé a consulté le commissaire — en fait, il en a consulté trois. Comme vous le savez, il y a eu l'ancien commissaire et il y a le commissaire actuel. Nous avons eu une commissaire par intérim entre les deux. Chacun d'entre eux a donné les mêmes conseils.



Lorsqu'un nouvel élément est entré en ligne de compte, soit la possibilité que le comité directeur recommande une période d'interruption de l'aménagement dans la région de la plage Parlee, le commissaire a alors dit au ministre de la Santé : Vous n'êtes toujours pas en situation de conflit, mais il pourrait y avoir l'apparence d'un conflit ; je vous recommande donc de vous récuser. C'est exactement ce qu'a fait le ministre de la Santé. C'est exactement ce qu'a fait notre gouvernement.

M. Higgs : Je ne suis pas sûr que les gens du Nouveau-Brunswick seraient satisfaits de la réponse à la question et de ce que je viens de voir ici. Ma question s'adresse encore une fois au premier ministre : Étant donné l'importance accordée à l'avis du premier ministre dans tous les dossiers, quelles leçons a-t-il tirées de l'expérience? Merci.

L'hon. M. Gallant : J'ai appris que le chef de l'opposition et l'ensemble des gens du côté de l'opposition feront tout pour essayer de faire la manchette. Ils feront tout pour essayer de marquer des points politiques.

Nous avons de ce côté-ci de la Chambre des députés qui travaillent très fort. Je n'ai aucun doute que les gouvernements précédents, tant conservateurs que libéraux, comptaient beaucoup de personnes qui travaillaient très fort. La tâche de gouverner est complexe, et il faut s'assurer d'être le plus responsable et le plus transparent possible. Voilà pourquoi nous avons des hauts fonctionnaires : pour qu'ils puissent faire la lumière sur l'évolution des situations. Voilà pourquoi nous suivons des processus et des politiques.

Dans ce cas-ci, en ce qui concerne la plage Parlee, un commissaire aux conflits d'intérêts est intervenu. Les commissaires — je dis « les » parce qu'il y a eu trois commissaires depuis le début du cheminement du dossier — ont donné des conseils au ministre de la Santé relativement au conflit possible. Il n'y avait pas de conflit jusqu'à ce qu'il soit question d'une recommandation possible préconisant une période d'interruption des activités et de l'aménagement dans la région de la plage Parlee. Lorsque le commissaire a été mis au courant de la situation, il a dit que nous devrions dessaisir le ministre du dossier, et c'est ce que nous avons fait.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : Le premier ministre a dit à la Chambre que le ministre de la Santé s'était récusé du fiasco de la plage Parlee à cause d'une recommandation possible qui découlerait des mesures prises par le gouvernement. En plus de son explication, le premier ministre expliquerait-il les mesures dont il parle?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas certain de la provenance de la citation lue par le chef de l'opposition, mais je peux certainement vous expliquer la situation. Comme vous le savez, un comité a été mis en place. C'était une des actions prises par le gouvernement lorsque nous



avons appris qu'il y avait des choses à aborder relativement à la qualité de l'eau et à l'obligation de reddition de comptes dans le cadre des rapports concernant ce dossier.

Ce comité travaille fort en vue de faire en sorte que la situation soit rectifiée dans la mesure de nos moyens. Il est possible qu'une des recommandations qu'il fera soit d'arrêter de faire du développement dans la région de la plage Parlee. Pour cette raison, le ministre de la Santé est retourné rencontrer le commissaire aux conflits d'intérêts avec cette information. Le commissaire a expliqué au ministre de la Santé qu'il n'était pas en situation de conflit, mais que cela pourrait être perçu comme tel. Le ministre de la Santé a alors décidé de se retirer du dossier. Le gouvernement lui a demandé de se retirer du dossier.

[Traduction]

M. Higgs : En février, le député fédéral Dominic LeBlanc a parlé dans les médias de la plage Parlee et a dit que le gouvernement fédéral affecterait plus de fonds au réseau d'évacuation des eaux usées de Shediac si la province en affectait plus aussi. Il s'agit du réseau d'évacuation des eaux usées auquel le ministre de la Santé cherche à brancher son énorme terrain de camping. Comme nous le savons, le premier ministre détient la carte de crédit des contribuables. Le premier ministre prévoit-il affecter plus d'argent des contribuables au projet qui serait avantageux pour l'énorme terrain de camping du ministre de la Santé? Est-ce la raison pour laquelle le ministre de la Santé s'est récusé du dossier? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est très malheureux. Au cas où il y aurait des recommandations concernant des investissements en matière d'infrastructures pour rectifier la situation à la plage Parlee, j'aimerais entendre le chef de l'opposition et savoir s'il serait d'accord avec l'idée que le gouvernement investisse dans ces projets.

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : La confusion du gouvernement dans le dossier de l'impôt foncier continue d'augmenter de jour en jour. Jusqu'ici, le gouvernement a rejeté le blâme sur l'opposition, les médias, le logiciel, le matériel informatique et les fonctionnaires. Sous pression, le gouvernement a admis 2 400 erreurs. Une compagnie du Nouveau-Brunswick, Propertize.ca, en a dénombré près de 20 000. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir que leur gouvernement est prêt à régler le problème et non pas à rejeter le blâme. En conséquence, le ministre de Services Nouveau-Brunswick dirait-il à la Chambre combien d'appels en matière d'impôt foncier il a personnellement examinés? Merci.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je suis très intéressé encore d'entendre les réponses du chef de l'opposition à quelques questions que j'ai posées la semaine dernière. Je l'ai dit et je l'ai répété de nombreuses fois : Nous avons reconnu les erreurs. Une erreur, c'est une erreur de trop. Cependant, depuis tout à l'heure, j'entends l'opposition nous dire que le ministre devrait être la voix du public. Eh bien, dès que nous avons été mis au courant de ces erreurs, nous les avons fait connaître, étant donné que nous sommes transparents. Nous avons averti les gens et nous nous sommes assurés qu'ils savaient qu'ils pouvaient demander des révisions. Toutefois, qu'a fait le chef de l'opposition? Quand a-t-il été la voix du public? Quand a-t-il été transparent? Quand a-t-il averti la population du Nouveau-Brunswick, alors que 35 000 erreurs ont été commises?

[Traduction]

M. Higgs : Ce n'était pas seulement le mauvais ministre, ce n'était pas non plus la bonne question à laquelle le ministre essayait de répondre.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Je crois pouvoir parler au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick en exprimant des préoccupations parce que le ministre responsable du dossier n'a pas la permission de répondre aux questions posées. Je répète encore une fois ma question, qui s'adresse au ministre de Services Nouveau-Brunswick : Combien d'appels en matière d'impôt foncier le ministre a-t-il examinés personnellement? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je serais aussi très intéressé de savoir ceci : Des 35 000 erreurs commises, combien l'ancien ministre des Finances a-t-il regardé personnellement? Nous serions très, très intéressés de le savoir. Cela dit, je l'ai dit et je le répète : Une erreur, c'est une erreur de trop. Nous travaillons avec la population, et les gens savent que, s'ils croient qu'il y a eu erreur, en tout temps, durant l'année, ils peuvent communiquer avec les gens de Services Nouveau-Brunswick, avec les agents régionaux. Nous allons regarder la situation.

Je serais très intéressé aussi de savoir qui est exactement cette personne qui donne des chiffres et qui trouve des erreurs. Aurait-elle un lien quelconque avec le chef de l'opposition ou le parti d'en face? Je serais très intéressé de le savoir.



[Traduction]

M. Higgs : La question fait les manchettes depuis des semaines. Des familles du Nouveau-Brunswick craignent de ne pas pouvoir payer leurs impôts. Des familles vivant en appartement craignent de perdre leur foyer. Je rappellerai au ministre que les évaluations ne sont pas censées augmenter de plus de 10 % par année. Le ministre dirait-il à la Chambre combien de familles ont reçu une augmentation d'impôt de plus de 10 %?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Encore une fois, je trouve la question du chef de l'opposition très intéressante, puisqu'il semble très intéressé de savoir combien de familles sont touchées par une hausse de plus de 10 % pour ce qui est de leur impôt foncier.

Le pourcentage est d'environ 5 % des évaluations. Toutefois, j'aimerais vous dire ceci : Durant les deux dernières années du mandat du chef de l'opposition en tant que ministre des Finances, 8 % des propriétés ont été augmentées de plus de 10 %. Et, pendant la dernière année de son mandat, il s'agissait de 7 %, alors que, pour la dernière année financière, il s'agit de 5 %. Que se passe-t-il? Où était la compétence entre 2010 et 2014? Où était la voix du public de 2010 à 2014? Où était la transparence de 2010 à 2014? Cela fait une semaine que je pose ces questions, mais je n'ai toujours pas reçu de réponse.

[Traduction]

M. Higgs : Il reste moins de 10 jours avant que soit écoulé le délai pour interjeter appel des évaluations foncières, et le nombre d'évaluations erronées signalées se chiffre à près de 20 000 ; pourtant, le gouvernement a refusé de prolonger le délai d'appel ou de lancer une campagne d'information pour que ce soit plus facile pour les familles du Nouveau-Brunswick d'interjeter appel en raison des erreurs du gouvernement actuel. Sans se défilier — sans rejeter le blâme sur l'opposition, la fonction publique, les administrations municipales ou un ordinateur —, le gouvernement actuel s'engagera-t-il à donner aux gens du Nouveau-Brunswick le temps et les renseignements dont ils ont besoin pour interjeter appel en raison des erreurs comprises dans leurs évaluations foncières? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Vous savez, j'ai été professeur d'université pendant 22 ans et je n'ai pas eu à répéter aussi souvent une réponse afin d'être compris.

Cela dit, vous savez, être parlementaire, c'est aussi donner des chiffres de façon responsable. Donc, j'aimerais beaucoup savoir d'où vient le chiffre de 22 000 familles. Le chiffre le plus connu et le plus élevé est celui de 35 000 — 35 000 erreurs durant un mandat.



Je l'ai dit, je l'ai répété et je le répète encore : Oui, tout propriétaire foncier qui trouve une erreur peut communiquer avec nos bureaux régionaux de Services Nouveau-Brunswick. S'il y a une erreur, il y aura modification en tout temps durant l'année ; est-ce clair?

[Traduction]

M. Higgs : Dans le même ordre d'idée, de nombreuses familles du Nouveau-Brunswick ont communiqué avec des députés du côté de l'opposition pour exprimer leurs préoccupations à propos de l'évaluation foncière et du processus d'appel comme tel. Le ministre décrirait-il le processus d'appel pour les familles du Nouveau-Brunswick qui interjettent appel de leurs évaluations foncières? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je peux faire la lecture du processus de révision. D'ailleurs, je tiens à rappeler au chef de l'opposition que, jusqu'au 31 mars, nous parlons non pas d'un appel, mais plutôt d'une révision. Par la suite, lorsque la révision a été faite, si les gens ne sont pas satisfaits, il y a effectivement un processus d'appel. Je tiens donc à clarifier les faits. C'est vrai que le chef de l'opposition a seulement été ministre des Finances pendant quatre ans.

Cela étant dit, nous avons été très clairs, et les gens ont reçu l'information. Dans l'enveloppe que reçoivent les gens, il y a l'évaluation. Les processus de révision et d'appel y sont très clairement expliqués. Donc, j'invite le chef de l'opposition, qui — soudainement et malheureusement — réalise seulement aujourd'hui qu'une seule erreur en est une de trop, à tout simplement regarder la documentation qui lui a probablement été envoyée à lui aussi.

[Traduction]

M. Higgs : Est-ce que le ministre, le premier ministre ou au moins une personne qui en est au courant, sur les bancs d'en face, pourrait expliquer aux familles du Nouveau-Brunswick que le formulaire jaune inclus dans l'avis d'évaluation que tout le monde reçoit n'est pas le formulaire requis pour déposer un appel? Il faut expliquer le processus aux familles du Nouveau-Brunswick. Compte tenu des près de 20 000 erreurs, de la confusion à propos du processus d'appel et de toutes les familles qui ont communiqué avec des députés du côté du gouvernement et du côté de l'opposition pour exprimer leurs préoccupations, le ministre s'engagera-t-il à faire ce qu'il faut et à prolonger le délai pour interjeter appel? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : En écoutant le chef de l'opposition, je comprends les problèmes qu'il a connus en tant que ministre des Finances. Je comprends maintenant pourquoi ses déficits étaient énormes. Je comprends aussi pourquoi le taux de croissance était tellement bas durant son mandat. Je vais répéter les chiffres : En 2011, il y a eu une croissance de 0,2 % ; en 2012, il y a eu une réduction de 1 % ; en 2013, il y a eu une réduction de 0,3 %, et, en 2014, il y a eu une



réduction de 0,1 %. Parlons des déficits. En 2011, c'était à peu près 600 millions. En 2012, c'était environ 245 millions. En 2013, c'était à peu près 533 millions. En 2014, c'était à peu près 600 millions. Je comprends pourquoi le chef de l'opposition parle de 20 000 erreurs, alors qu'il y en a beaucoup moins, parce qu'il a définitivement des problèmes avec les chiffres.

Nous sommes conscients qu'il y a eu des erreurs, mais il y en a eu beaucoup moins que par le passé, et ce, parce que nous travaillons à l'amélioration du système. J'attends toujours des réponses du chef de l'opposition.

[Traduction]

Enfants à risque

M^{me} Shephard : Nous sommes tous au courant de la tragédie qu'est la mort d'enfants pris en charge dans notre province. Il s'agit d'un problème qui remonte à des décennies, mais il faut très certainement le régler aujourd'hui. Le ministre du Développement social peut-il répondre à la question suivante : Combien d'enfants ont été pris en charge au Nouveau-Brunswick au cours des 20 dernières années?

L'hon. M. Horsman : C'est toujours un privilège de prendre la parole pour aborder un tel sujet. La priorité absolue du gouvernement actuel sera toujours les familles et les enfants. Nous l'avons toujours dit et nous avons des comités en place. Le Comité d'examen des décès d'enfants, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, ainsi que le bureau du coroner en chef travaillent tous de concert avec le gouvernement, avec des parties prenantes et avec la province du Nouveau-Brunswick. Nous voulons faire de la question une priorité et nous continuerons d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick. Nous leur demanderons s'ils ont des observations à faire pour améliorer le processus.

Toutefois, nous obtenons de bons résultats. Nous obtenons de bien meilleurs résultats qu'il y a 10 ou 15 ans. Nous continuerons de progresser. Nous sommes ouverts aux suggestions et nous voulons faire de notre province le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

M^{me} Shephard : Permettez-moi d'aider le ministre. Compte tenu du taux de rotation, nous pouvons supposer qu'environ 10 000 enfants au Nouveau-Brunswick ont été pris en charge au cours des 20 dernières années. Le nombre de décès s'élève à 53 durant la même période. Le ministre a dit et vient de dire que le système, au Nouveau-Brunswick, est excellent. Il a affirmé que nous ne devrions pas nous préoccuper, car certains des décès étaient accidentels. Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre quel est le taux de mortalité infantile au Canada?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, nous ne sommes pas parfaits. Le premier ministre l'a dit. Nous l'avons dit à la Chambre. Nous continuons de travailler fort. Les gens qui travaillent au ministère du Développement social et des gens de partout dans la province font des suggestions pour améliorer le processus. J'entends la députée d'en face parler de ce que les



gens d'en face auraient fait. Je me souviens de ses propos selon lesquels les gens d'en face avaient failli à la tâche. Nous ne faillirons pas à la tâche. Nous travaillerons avec les gens du Nouveau-Brunswick. Nous continuerons de travailler avec nos comités. Nous savons qu'il s'agit d'une tragédie. Pour tout parent, il est tragique de perdre un enfant. Nous le savons. En tant que gouvernement, nous aurons et continuerons d'avoir pour priorité absolue les enfants et les familles.

M^{me} Shephard : Le taux de mortalité infantile causée par des accidents au Canada est de 4 par tranche de 100 000. Cela signifie que le taux de mortalité est entre 30 et 40 fois plus élevé chez les enfants pris en charge au Nouveau-Brunswick que dans la population en général. Dès que le ministre prête serment, il a des responsabilités — les mêmes responsabilités que celles de parents — envers de tels enfants si vulnérables. Le ministre et le premier ministre ne semblent pas avoir eu la motivation nécessaire pour se poser de telles questions fondamentales ou, apparemment, pour s'y intéresser. Pourtant, le premier ministre a parlé aujourd'hui de la valeur de nos hauts fonctionnaires. À cette date tardive, le ministre accélérera-t-il l'adoption d'une mesure législative afin que le défenseur des enfants et de la jeunesse puisse prendre les mesures nécessaires pour régler ce qui est un problème de longue date?

L'hon. M. Horsman : Je peux rassurer non seulement les parlementaires d'en face, mais aussi les gens du Nouveau-Brunswick que nous prenons nos tâches très au sérieux et que nous continuerons de le faire. Je suis très fier d'être ministre du Développement social, ministre des Familles et des Enfants. Nous travaillons fort avec nos parties prenantes. Nous travaillons fort avec nos comités. Quand des suggestions ou des recommandations sont faites... Nous avons donné suite à 100 % des recommandations que nous avons reçues, et ce n'est pas tout ce que nous ferons. Nous continuerons de travailler avec nos parties prenantes.

La perte d'un enfant au Nouveau-Brunswick est très grave. Nous prenons cela très au sérieux. Le personnel du ministère du Développement social déploie des efforts au quotidien. Ce que la députée d'en face déclare est tellement absurde. Je ne sais pas quel est le mot approprié ou le terme parlementaire...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Gagetown-Petitcodiac.

L'hon. M. Horsman : Nous continuons, toutefois. Nous avons écouté le défenseur des enfants et de la jeunesse. Il a reconnu qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour traiter de la question, mais le Comité d'examen des décès d'enfants et le bureau du coroner en chef ont ce qu'il faut. Ils continuent de faire un excellent travail.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



Qualité de l'eau

M. Fitch : Vendredi, nous avons discuté de la situation à la plage Parlee. Pendant la discussion, le ministre du Tourisme a informé la Chambre qu'une personne du nom de Jacques Paynter et d'autres personnes travaillaient sur le dossier en question. Le ministre du Tourisme n'en a pas dit davantage sur le sujet ; aujourd'hui donc, compte tenu de l'importance du dossier, j'aimerais en parler un peu plus. Le ministre du Tourisme peut-il dire à la Chambre qui est Jacques Paynter, quel poste il occupe et quelle est la portée du travail qu'il accomplit en ce qui concerne le dossier de la plage Parlee?

L'hon. M. Ames : Le monsieur dont j'ai parlé, Jacques Paynter, a des antécédents impeccables. Il a un excellent parcours, que j'examine en ce moment. Certainement, je serai content de faire part des détails au député d'en face. Jacques Paynter est un ingénieur de profession, et il a de l'expérience à l'échelle internationale. Il a de l'expérience en matière de changements climatiques et de ressources en eau et de l'expérience relative aux parties prenantes autochtones et à la mobilisation du public. Son expérience s'étend en outre à la consultation et aux communications ainsi qu'aux études d'impact sur l'environnement, ce qui est très important et crucial pour nous dans le traitement du dossier aujourd'hui.

En ce qui concerne les discussions que nous avons eues la semaine dernière, je dois rappeler à la députée d'en face la raison pour laquelle nous traitons du sujet. Nous essayons d'être un gouvernement proactif, qui avance en cherchant à régler le problème avec lequel nous sommes aux prises. Nous ne nous accrochons pas au passé. Nous n'essayons pas de déterrer de vieux dossiers qui feront mal paraître des gens. Nous nous préoccupons de faire de la plage Parlee la meilleure plage de l'ensemble des provinces Maritimes. Merci.

M. Fitch : Si le ministre du Tourisme ne veut pas revenir sur le passé, pourquoi son voisin de pupitre parlait-il ces derniers temps des cinq dernières années ici?

J'imagine que le ministre d'en face a oublié de mentionner, parmi les antécédents impeccables figurant dans le parcours de Jacques Paynter, que ce dernier a fait la une du *Times & Transcript* de Moncton pour avoir été à la pêche en compagnie de Shawn Graham pendant la campagne électorale de 2010. Le ministre a oublié de le mentionner.

Le ministre du Tourisme dira-t-il à la Chambre si M. Paynter est employé par le ministère du Tourisme, celui de la Santé, celui de l'Environnement ou par quelque autre ministère, et si le travail que M. Paynter exécute peut être soumis à un processus de demande de propositions?

L'hon. M. Ames : En ce qui concerne les personnes qui travaillent pour nous — qui travaillent pour le gouvernement, pour la province —, nous voulons assigner de tels dossiers aux meilleures personnes qui soient. M. Paynter... Peu importe ce que le député d'en face dit que M. Paynter a fait, ou peu importe la personne avec qui il a nagé, fait du canot ou regardé un film, l'essentiel est que l'homme en question nous aide à tirer au clair les causes du problème à la plage Parlee.



Voilà ce qui nous préoccupe de ce côté-ci de la Chambre. Nous croyons important de veiller à l'amélioration de la situation à la plage Parlee pour les touristes, et pour les gens du Nouveau-Brunswick, car il s'agit d'un lieu qui fait ma fierté et celle de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Pour aller de l'avant, nous voulons nous assurer d'avoir en place les meilleures personnes qui soient, afin de trouver les solutions nécessaires.

M. Fitch : Le ministre du Tourisme tente de minimiser le fait que Jacques Paynter figurait à la une du journal en question, en compagnie de l'ancien premier ministre libéral, faisant la promotion du premier ministre libéral et celle du programme politique des Libéraux. Voilà pourquoi il est important de savoir si le travail à accomplir a fait l'objet d'une demande de proposition et si M. Paynter fera une EIE. Voilà pourquoi je demande au ministre du Tourisme s'il donnerait à la Chambre les détails suivants : la durée du contrat qui a été accordé à M. Paynter et les détails de paiement ; lesquelles parmi les autres personnes dont il parle travaillent au projet ; la rémunération de ces personnes.

L'hon. M. Ames : Il est malheureux que le député d'en face, l'ancien chef de l'opposition, doive constamment essayer de mettre en doute la crédibilité d'honnêtes gens du Nouveau-Brunswick, de bonnes personnes qui essaient d'aider notre province. Il s'agit d'une question sérieuse, et nous devons nous assurer d'agir rapidement et de faire tout notre possible pour régler les problèmes liés aux rapports sur la qualité de l'eau à la plage Parlee et les problèmes qui ont trait à la qualité de l'eau ultimement. Nous devons le faire parce que la plage Parlee est importante pour notre économie, pour le tourisme et pour la qualité de vie de tant de gens du Nouveau-Brunswick.

Étant donné ce que l'ancien chef de l'opposition dit à la Chambre aujourd'hui, je dois dire que, au cours des derniers jours, j'ai passé du temps à Boston dans le but de promouvoir les produits de la mer et le poisson de notre province auprès d'acheteurs de partout dans le monde. Je suis allé à des réceptions où les produits de la mer étaient mis en valeur. Je suis allé à des réunions. J'ai fait le tour de Boston pour rencontrer des gens avec David Alward. Des photos de David Alward et moi ont été prises. Cela ne veut pas dire que je fais la promotion du programme d'action de David Alward.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

[Original]

Hôpitaux

M^{me} Dubé : C'est clair que, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, il essaie de privatiser des services, spécialement en matière de soins de santé. C'est également clair que des regroupements de citoyens sont contre cette idée et se sont élevés contre le processus. C'est clair que le Réseau de santé Vitalité a très clairement exprimé son opposition, et ce, à



plusieurs reprises, en comités, en public, auprès des médias et jusqu'au sein du conseil d'administration.

Cette fois-ci, je demande au premier ministre s'il va abandonner l'idée de privatiser les services de soins de santé au Nouveau-Brunswick, car les gens sont clairement contre.

L'hon. M. Gallant : Je veux simplement souligner une petite chose concernant ce dossier, puis je laisserai le ministre de la Santé répondre à la question. Je pense qu'il est très important de souligner que les dirigeants du Réseau de santé Vitalité eux-mêmes proposent une différente façon d'offrir ces services. Je pense que, du fait qu'ils sont en train de proposer de réviser la façon dont ces services sont offerts, cela démontre qu'ils réalisent que les choses pourraient être mieux faites.

Ainsi, le ministre de la Santé va revoir le dossier avec les parlementaires du côté de l'opposition — je suis certain qu'il le fera fièrement — pour expliquer les raisons pour lesquelles nous pensons que le choix que nous avons fait est meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick et que c'est aussi la meilleure option pour nous assurer que nous aurons le plus d'argent possible à investir dans les systèmes d'éducation et, bien sûr, dans les soins primaires.

Toutefois, il est important de souligner que les dirigeants du Réseau de santé Vitalité eux-mêmes ont fait une proposition quant à une façon différente d'offrir ces services. Cela démontre que les choses pourraient être mieux faites.

M^{me} Dubé : Les gens du Réseau de santé Vitalité ont toujours dit qu'ils étaient contre la privatisation des services et le démembrement de l'ensemble de leurs services. Ils voulaient garder la gestion des services sous leur autorité. Les regroupements de citoyens l'ont dit aussi : Nous voulons demeurer dans un système uni et efficace.

Encore une fois, nous demandons au premier ministre de cesser les discussions de privatisation et de garder les services sous l'autorité des deux réseaux de santé. Ceci, afin d'avoir un service efficace, mais nécessairement au sein d'un service public. Encore une fois, je demande ceci au premier ministre : Êtes-vous d'accord pour arrêter le processus de privatisation et pour garder le tout sous la gouverne de nos réseaux de santé?

L'hon. M. Boudreau : La seule chose que la députée d'en face oublie de mentionner dans sa question, c'est que l'exercice qui nous a menés à vouloir signer un contrat de service avec Sodexo a commencé en 2013. Alors, si on recule et on regarde qui était au pouvoir en 2013, on s'aperçoit que ce sont les parlementaires du côté de l'opposition. Ce sont eux qui ont commencé l'exercice et ce sont eux qui ont lancé des appels d'offres. Ce sont eux qui ont choisi le soumissionnaire gagnant. Ils ont choisi Sodexo parmi trois compagnies qui ont fait parvenir une soumission. Ensuite, étant donné que des élections approchaient, on a voulu tasser le sujet un peu et ne plus en parler.



Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons repris le dossier là où il en était rendu, et je suis fier de dire que nous allons le poursuivre, parce que c'est la bonne décision pour les patients du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Dubé : Ce ne serait pas compliqué si nous pouvions changer de gouvernement demain : Nous serions au pouvoir et assis de l'autre côté. À l'époque, nous avons pris la décision de ne pas aller de l'avant. Oui, nous avons exploré la situation, mais la réponse avait été non. Nous nous sommes dit : Nous allons nous asseoir avec les représentants des syndicats pour nous assurer d'augmenter l'efficacité dans les systèmes.

Le Réseau de santé Vitalité, entre autres, a fait ses devoirs et son travail. Il a trouvé des gains d'efficacité, a mieux géré et a économisé de l'argent, et c'est pourquoi, comme opposition, nous nous levons à la Chambre pour appuyer le Réseau de santé Vitalité, le Réseau de santé Horizon et les citoyens afin de garder l'intégrité de notre système de santé public. Aujourd'hui, le premier ministre peut-il en faire autant? Monsieur le premier ministre, voulez-vous sécuriser les services publics de santé? À vous la question.

[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : Je sais que la députée d'en face est francophone, mais je vais peut-être répéter la réponse en anglais afin d'être certain qu'elle comprenne bien. Nous poursuivons un processus qui a commencé en 2013.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

L'hon. M. Boudreau : Si vous étudiez la composition du gouvernement en 2013, vous constaterez que les gens d'en face étaient de ce côté-ci de la Chambre et qu'ils faisaient partie du gouvernement. Le député de Rothesay était ministre de la Santé. Les gens d'en face ont amorcé le processus.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

L'hon. M. Boudreau : Les gens d'en face ont publié la demande de propositions. Ils ont en fait choisi le soumissionnaire retenu. Trois compagnies ont présenté des soumissions. Les gens d'en



face ont choisi le soumissionnaire retenu. Ils ont amorcé les discussions avec les RRS. Puis, ils ont décidé en juin 2014 de ralentir la cadence en attendant que les élections soient passées. Ils n'ont jamais annulé la DP. Ils n'ont jamais envoyé de lettres pour annuler le processus. Ils ont simplement balayé le tout sous le tapis en attendant que les élections soient passées.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

